



HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
17 RUE ROUGET DE LISLE  
39039 LONS-LE-SAUNIER  
Cedex  
Tél. 03 84 87 33 00  
contact@jura.fr

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0568\_DELEG SIGN\_DGS**

Portant délégations de signature à Mme Sandrine TREBOZ,  
Directrice Générale des Services du Département

Abroge l'arrêté n° ARR\_2024\_0442

Service : SCAP

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 alinéa 4 qui autorise le Président du Conseil départemental, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner délégation de signature en toute matière,
- VU l'élection par le Conseil départemental en sa réunion du 13 mai 2024 de Monsieur Gérôme FASSENET à la présidence du Conseil départemental,
- VU les arrêtés de nomination de chacun des délégués mentionnés ci-après,
- VU les arrêtés portant délégations de signature au sein des directions.

## ARRÊTE

- ARTICLE 1 Déléation permanente de signature est donnée à **Madame Sandrine TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département**, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions, contrats, marchés publics, pièces comptables, instructions et correspondances, relatifs à l'administration départementale et ayant trait à la préparation et à l'exécution des délibérations du Conseil départemental, à l'exclusion des rapports à l'Assemblée délibérante, des délibérations, des actes relatifs à la police de l'Assemblée.
- ARTICLE 2 En cas d'empêchement ou d'absence de **Madame Sandrine TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sera exercée à titre intérimaire par :
- **Monsieur Jean-Charles MARTEL**, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités,
  - **Monsieur Christian DUTEL**, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Patrimoine et Ressources,
  - **Monsieur Colin VIDAL**, Directeur du Pôle Appui aux Territoires,
  - **Monsieur Jérôme VUILLEMIN**, Directeur de la Stratégie Financière,
  - **Monsieur Stéphane PREVALET**, Directeur des Ressources humaines,
  - **Monsieur Cyril VERPILLAT**, Chef de service Aménagement numérique,
  - **Madame Sophie MONNIER**, Cheffe de service Coordination, Assemblées et Pilotage,
- et dans les conditions fixées pour chacun d'entre eux dans l'arrêté portant délégations de signature au sein de son pôle, de sa direction ou de son service.
- ARTICLE 3 Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté relatives au même objet sont abrogées.
- ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>, transmis à la Préfecture et au Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier.

Fait à Lons-le-Saunier.

Signature de l'arrêté

